le Lien Social Votre magazine www.crpcen.fr



ACTUALITÉ

CONGRÈS
DES NOTAIRES: 4
10 ans de participation

DOSSIER

BILAN DE MANDATURE : 6 les dossiers phares de la période 2011/2016 **PRÉVENTION**

SÉJOUR THÉMATIQUE : 12 améliorer votre équilibre et prévenir les chutes



Sommaire

3 - 5 **ACTUALITÉ**

- Le mot de Maître Jean-Patrick PROUVOST, vice-président du conseil d'administration de la CRPCEN
- 112° congrès des notaires de France : 10 ans de participation pour la CRPCEN
- Projet Grands Monts : bientôt l'ouverture
- La PUMa : une protection maladie pour tous
- Retraite anticipée père et mère de famille : ce qui va changer à compter du 1er janvier 2017

6 - 9 **DOSSIER**

- Bilan de mandature du conseil d'administration 2011-2016
- La convention d'objectifs et de gestion : un contrat d'engagement passé avec l'État

10 - 12 **PRÉVENTION**

- Dépistage du cancer colorectal : un nouveau test plus performant et plus simple
- Nouveau : prenez rendez-vous avec l'un de nos conseillers
- 10° séjour thématique de la CRPCEN : du 7 au 14 mai 2016

13 VACANCES

 Interview de Mme Isabelle ROCHER, directrice de la Villa Caroline, à LA BAULE

14 - 15 INFOS PRATIQUES

- Le compte ameli et la CRPCEN : pour tous les instants de la vie
- Courriels frauduleux : que faire ?

16 - 17 **VOYAGE**

■ Escapade nature et/ou voyage culturel : tous les choix sont permis en Malaisie

18 INFOS DES COMITÉS DE RETRAITÉS

- La page des comités sur le site internet CRPCEN fait peau neuve
- Mouvements dans les comités

19 ÉCRIVAINS DU NOTARIAT

pepuis sa création, la CRPCEN a toujours placé l'assuré au cœur de ses ambitions et la nouvelle convention d'objectifs et de gestion que nous venons d'établir avec l'État confirme nos aspirations pour les années à venir.

Nos engagements sont clairement définis pour accroître de manière plus active notre offre de services. Outre la possibilité dorénavant de prendre un rendez-vous personnalisé avec l'un de nos conseillers via le site internet de la Caisse (voir page 11 ndlr), vous pourrez bientôt accéder à toute une palette de services à travers un espace personnel et sécurisé sur ce même site.

Le monde de la protection sociale évolue et nous entendons nous adapter avec dynamisme à ces mutations. Le train de l'avenir est en marche et la CRPCEN espère bien se placer en bonne position pour développer une offre de service public moderne et adapté. L'année 2016, c'est aussi l'année pour le renouvellement du conseil d'administration. Ces élections sont primordiales pour la CRPCEN parce qu'elles nomment les administrateurs qui vont mener la politique de la Caisse pour les 5 années à venir. Et les enjeux sont de taille notamment au niveau du financement du régime qui nécessitera de faire les meilleurs choix possibles.

Les administrateurs sont vos représentants et ils savent défendre les intérêts de la CRPCEN avec responsabilité et engagement. Votre participation à ces élections est donc la confirmation de votre soutien indéfectible à la Caisse.

Olivier MANIETTE, directeur de la CRPCEN

L'équation incontournable :

Cotisations sur salaires + cotisation 4 % = Prestations maladie + prestations vieillesse



râce à une reprise de l'activité notariale, 2015 se sera achevée pour la CRPCEN à l'équilibre financier, ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs années. La Caisse était en effet plutôt habituée à des déficits divers, souvent importants.

Nous abordons tous 2016 avec beaucoup d'appréhension, le nouveau tarif maintenant en application laissant planer beaucoup d'incertitudes sur ce que sera le chiffre d'affaires du notariat, et donc sur celui de la CRPCEN. La répercussion sur les effectifs est elle aussi problématique.

En tout état de cause, des facteurs financiers majeurs sont d'ores et déjà évidents :

- malgré une bonne activité 2015, la masse des salaires de la profession n'augmente pas. Elle est pourtant la base de calcul des cotisations...
- à l'opposé de l'équation, le nombre de retraités de notre profession ne cesse d'augmenter...

Il s'agit là d'un effet « *ciseau* », relevé depuis bien des années, dont les cabinets prévisionnistes de tous bords avaient annoncé la disparition à terme, mais qui perdure au-delà de ce que la pyramide des âges pouvait augurer.

L'espérance de vie dans notre profession, plus longue que la moyenne nationale, (ce qui est un bien), et des départs massifs en retraite ces dernières années (effet papy boom) expliquent ce phénomène, mais laissent le problème entier.

Et pourtant, l'équation financière est incontournable : l'équilibre entre nos prestations et les cotisations de la profession est un impératif incontournable.

De plus, dans le cadre d'une bonne gestion, il est hautement souhaitable de réaliser des résultats positifs pour reconstituer nos réserves, mises à mal ces dernières années... La CRPCEN est dans une situation financière vulnérable, et les gestionnaires que nous sommes doivent tout mettre en œuvre pour sortir de cette position dangereuse. Une nouvelle crise touchant notre profession pourrait, à défaut, nous être fatale.

Quelles solutions sont envisageables?

Pour consolider nos finances, peut-on imaginer une nouvelle hausse des cotisations ?... Il semble que, tant pour les notaires que pour leurs salariés, la coupe soit pleine, et qu'il faille écarter cette éventualité, surtout dans le contexte actuel. Il est vrai que ces prélèvements atteignent un niveau rarement égalé dans les autres branches professionnelles. Mettre à nouveau à contribution les actifs de notre profession, tant notaires que clercs de notaires, serait irresponsable. Relevons, au surplus qu'au niveau des dépenses, la branche la plus coûteuse, proportionnellement, est celle des retraités. Charger encore la barque des actifs risquerait de provoquer un conflit inter générationnel que personne ne souhaite.

Peut-on réduire le niveau des prestations?

En maladie?

La « consommation » des clercs est tout à fait raisonnable, comparée aux autres régimes de sécurité sociale, ce qui a déjà été souligné à de nombreuses reprises.

En vieillesse?

Les retraites actuellement liquidées sont en quelque sorte « sanctuarisées », et il n'est pas envisageable d'y revenir

Si des solutions doivent être recherchées, c'est vers l'ouverture des droits à retraite et des modalités de calcul qu'il faudra se tourner, seules possibilités restantes, afin de consolider nos finances, et de sortir de cette situation de précarité, dans laquelle se trouve aujourd'hui notre Caisse.

Ces propos peuvent paraître pessimistes, mais ils sont réalistes. Aujourd'hui, il est impossible de prévoir l'évolution de la conjoncture économique, à moyen ou à long terme. Et pourtant, nous le savons, la santé du Notariat en dépend, sans même parler de l'instabilité de son statut juridique.

Aborder l'avenir avec une situation financière vulnérable ne relève pas d'une bonne attitude. La gestion rigoureuse des finances de notre Caisse nous oblige à regarder devant nous, à anticiper les difficultés, à assurer la pérennité de la CRPCEN, objectif fondamental de tous, clercs de notaires et notaires.

Ces questions devront être la préoccupation majeure du nouveau conseil d'administration, qui saura, je n'en doute pas, prendre ses responsabilités, comme cela a toujours été le cas par le passé.

Jean-Patrick PROUVOST, Vice-président du conseil d'administration de la CRPCEN représentant les notaires





La propriété immobilière

ENTRE LIBERTÉ ET CONTRAINTES

10 ans de participation pour la CRPCEN

Évènement incontournable des professionnels du notariat, le congrès des notaires se tiendra à NANTES du 5 au 8 juin 2016.

Comme les années précédentes, la CRPCEN y tiendra un stand et profitera de ce lieu d'échanges pour affirmer son rôle de conseil auprès des études.

Chaque année, ce sont près de 4 000 visiteurs issus de 40 pays qui font le déplacement sur des thématiques d'actualité

Pour sa 112° édition, le congrès des notaires aura pour thème « la propriété immobilière, entre liberté et contraintes ».

Pour plus d'information, rendez-vous sur http://www.congresdesnotaires.fr

Prochainement



Projet Grands Monts: bientôt l'ouverture

La CRPCEN a décidé de réhabiliter le chalet des Grands Monts en structure vacances/répit afin d'accueillir des patients en perte d'autonomie et les aidants qui les accompagnent au quotidien.

Dans le cadre de cette réhabilitation, de nombreux aménagements ont été effectués. Les travaux se sont achevés avec un peu de retard dû à la neige de ces derniers mois. La livraison de la structure est prévue au début du 2° trimestre 2016

Nous reviendrons, dans un prochain Lien Social, plus en détail sur l'ouverture de ce grand projet innovant pour les assurés.■

La PUMa : une protection maladie pour tous

Le 1er janvier 2016, la protection universelle maladie (PUMa) est entrée en application. Cette réforme fait suite à l'article 59 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016. Elle garantit à toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière un droit à la prise en charge de ses frais de santé à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie. Elle parachève ainsi la logique initiée par la couverture maladie universelle (CMU) de base en 1999, qui visait à ouvrir des droits à l'assurance maladie aux personnes résidant en France de façon stable et régulière, et qui ne relevaient d'aucune couverture maladie obligatoire.

Cette réforme a pour objectifs de simplifier la vie des assurés, d'assurer la continuité des droits à la prise en charge des frais de santé, de réduire au strict nécessaire les démarches administratives, de garantir davantage d'autonomie et de confidentialité à tous les assurés dans la prise en charge de leurs frais de santé.

Retraite anticipée père et mère de famille :

ce qui va changer à compter du 1er janvier 2017

À compter du 1er janvier 2017, le dispositif de départ à la retraite anticipée pour les parents d'au moins 3 enfants sera fermé, sauf pour les assurés remplissant les conditions avant cette date. Par ailleurs, les modalités de calcul de la pension évolueront.

Avant le 1er janvier 2017

Vous pouvez bénéficier d'une pension de retraite père et mère de famille, quel que soit votre âge, si vous répondez aux trois conditions cumulatives suivantes :

- vous avez au moins 3 enfants ou un enfant âgé de plus d'1 an atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 %;
- vous comptez au moins 15 années de versement de cotisations à la CRPCEN;
- vous avez interrompu ou réduit votre activité pour chaque enfant pendant une durée continue au moins équivalente à 2 mois.

À compter du 1er janvier 2017

Le dispositif de départ à la retraite anticipée des parents de 3 enfants est supprimé pour les assurés qui ne remplissent pas les conditions définies ci-dessus avant le 1er janvier 2017. Si vous réunissez ces conditions avant cette date, vous conservez la possibilité de liquider votre pension par anticipation au-delà du 31 décembre 2016, mais celle-ci sera calculée avec des paramètres (nombre de trimestres requis pour le taux maximum, taux de décote, âge d'annulation de la décote) moins avantageux que si vous l'aviez demandée en 2016¹.

Pour les parents d'un enfant invalide de plus d'1 an, le dispositif de retraite anticipée est maintenu et les modalités de calcul de la pension demeurent inchangées au-delà du 1er janvier 2017.

¹Exemple

Pour un assuré né en juin 1965 qui remplit les conditions d'ouverture de droit à la retraite anticipée depuis le 31 décembre 2012 et demande sa pension au plus tard à effet du 1er décembre 2016:

 le nombre de trimestres requis pour obtenir le taux maximum est de 160;

- le nombre maximum de trimestres de décote est de 10 au taux de 0,375 par trimestre manquant;
- l'âge d'annulation de la décote est de 64 ans.

Si cet assuré demande sa pension à effet du 1^{er} janvier 2017 (ou d'une date ultérieure), les paramètres de calcul seront les suivants:

- le nombre de trimestres requis pour obtenir le taux maximum sera de 169;
- le nombre maximum de trimestres de décote sera de 19 au taux de 1,250 par trimestre manauant :
- l'âge d'annulation de la décote sera de 67 ans.

Rappel: cumul emploi retraite

Pour les assurés dont la première pension de retraite personnelle de base prend effet à compter du 1er janvier 2015, la poursuite ou la reprise d'une activité après l'attribution de cette pension n'ouvre pas de droits nouveaux à retraite, personnelle ou de réversion, auprès d'aucun régime de retraite de base et complémentaire.■



Bilan de mandature du conseil d'administration 2011–2016



La mandature 2011-2016 du conseil d'administration a permis à la CRPCEN d'asseoir sa légitimité dans le monde de la protection sociale et d'afficher avec fierté une gestion reconnue de l'organisme.

a mandature 2011/2016 a été ouverte sous la présidence de Mme Monique LIÉBERT-CHAMPAGNE, en fonction depuis mai 2001. Elle s'est poursuivie et se termine sous la présidence d'une autre femme marquante, personnalité reconnue dans le domaine des retraites, notamment pour ses fonctions de présidente du Conseil d'orientation des retraites puis du Comité de suivi des retraites : Mme Yannick MOREAU, présidente de section honoraire au Conseil d'État, désignée par arrêté du 2 octobre 2012.

36 administrateurs ont apporté leur contribution à cette mandature :

- Maître Jean-Patrick PROUVOST, vice-président notaire;
- Madame Lise VERDIER, vice-présidente clerc;
- Maître Christian PRADAYROL, secrétaire notaire;
- Monsieur Pierre LESTARD, secrétaire clerc représentant les clercs pensionnés, qui a succédé à Monsieur André AUREILLE par délibération du 9 octobre 2013;
- Maîtres Claude GRAULIÈRE, Bruno ESPÉRANDIEU, Corinne

FEUILLETTE-CADENNE, Robert SCHNEIDER, Michel GOLAIN, Bernard DUMAS, administrateurs notaires titulaires;

- Maîtres François FENIÈS, Marie-Pascale HILBERT, Hervé MOREL D'ARLEUX, Philippe RANDOT, Philippe FRANÇOIS, Christian BENASSE, Françoise LEMOINE-DORVILLE, Guy JUMÈRE-LOUGRAND, administrateurs notaires suppléants;
- Mesdames Évelyne LAOUISSI, Danièle LAZENNEC, Messieurs René SERNA, succédant à Olivier RABIN par délibération du 12 juin 2013, Louis-Marie ROCHARD, Serge FOREST, administrateurs titulaires représentants les clercs actifs;
- Monsieur Norbert SENTIER, administrateur titulaire représentant les clercs pensionnés;
- Mesdames Viviane BARNET-BROSSE, succédant à Monsieur René SERNA par délibération du 12 juin 2013, Joëlle DEFONTAINE, succédant à Madame Sandra WISNIEWSKI par délibération du 28 mai 2014, Lucile BRUN, Messieurs Jean-Luc AMI succédant à Madame Florence SCHOEN par délibération du 11 décembre 2013,

Pascal STROHL et Erwan QUEN-TEL, administrateurs suppléants représentants les clercs actifs ;

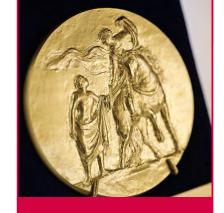
Madame Christiane ROCHE, succédant à Monsieur Pierre LESTARD devenu titulaire par délibération du 9 octobre 2013 et Monsieur Claude TENNEGUIN, administrateurs suppléants représentant les clercs pensionnés.

Les administrateurs ont eu à connaître une situation financière du régime fluctuante, avec des exercices 2011, 2012 et 2015 excédentaires, mais déficitaires en 2013 et 2014. Toutefois, c'est sur la saine base de comptes certifiés sans observation ni réserve tout au long de la man-

Quelques chiffres de la mandature 2011/2016 :

- → Depuis son installation (séance du 21 juin 2011), le conseil d'administration de la CRPCEN s'est réuni 24 fois.
- Environ 330 instances ont été organisées (toutes commissions et groupes de travail confondus).





LA MÉDAILLE D'HONNEUR de la CRPCEN

Le dispositif de la médaille d'honneur créé en 2007 à l'occasion du 70° anniversaire du régime, a permis de distinguer 24 personnalités au cours de la mandature 2011/2016.

dature, que les administrateurs se sont penchés sur les chiffres du régime, l'avis rendu par le commissaire aux comptes et le rapport annuel de l'agent-comptable, notamment en commission des comptes.

Les dossiers et décisions phares de la mandature :

- l'approbation de la convention d'objectifs et de gestion 2012/2015, en séance du 13 décembre 2011, dont l'envergure était ambitieuse avec 56 projets à mener et 32 indicateurs à suivre et dont le conseil a ensuite visé le bilan chaque année;
- l'analyse systématique des chiffres du régime et de la profession notariale, à l'appui de statistiques établies par les services de la Caisse et d'informations comptables transmises de façon récurrente par l'agent-comptable;
- la nomination des directeurs : Monsieur Jean-Luc IZARD par délibération du 8 février 2012 et Monsieur Olivier MANIETTE par délibération du 8 octobre 2014;
- la saisine de l'État sur la compensation bilatérale maladie, sujet source de riches débats entre les administrateurs et d'échanges réguliers avec les représentants ministériels présents en séance;

- la refonte du décret n° 90-1215 du 20 décembre 1990;
- la sollicitation adressée au gouvernement sur l'extension du dispositif de retraite progressive au régime des clercs et employés de notaires;
- la délibération sur une proposition de cotisation d'équilibre sur émoluments mais qui n'a pas recueilli un vote majoritaire;
- l'approbation de la nouvelle convention de délégation de gestion des résidences de vacances, à l'issue d'une période forte de réflexion sur l'avenir de ce patrimoine;
- l'approbation de l'orientation donnée au chalet des Grands-Monts pour l'ouverture d'une structure de répit pour les personnes en perte d'autonomie et leur aidant, projet totalement innovant;
- le suivi et l'aboutissement du contentieux « hôtel La Galerie » avec l'expulsion effective de l'occupant sans titre et le mandat donné au directeur de la Caisse pour la signature d'un nouveau bail;
- le déploiement d'un numéro unique commun avec le Conseil supérieur du notariat - comité mixte permettant de répondre de façon centralisée aux ressortissants sur toutes questions

concernant les prestations d'action sociale du notariat.

Les administrateurs ont eu l'occasion de partager des moments de réflexion et d'étude en dehors de la Caisse. On peut notamment citer le conseil d'administration décentralisé en novembre 2014, mais aussi le séminaire sur les enjeux et le financement de la protection sociale, organisé en septembre 2014, ou encore le séminaire sur les orientations stratégiques de la CRPCEN en septembre 2015 à la maison de la recherche dans le 7° arrondissement à Paris.

La mandature se clôture sur un dossier majeur, structurant pour la gestion de la Caisse, à savoir la convention d'objectifs et de gestion pour la période 2016-2019. Elle s'achève également sur les prémices de grandes réformes nationales avec la protection universelle maladie, le tiers payant généralisé ou encore sur des chantiers de cohésion inter-régimes sur le champ de la retraite. Ces nombreux sujets augurent de riches débats au cours de la prochaine mandature qui portera les nouvelles ambitions de la CRPCEN et qui s'installera à l'issue du processus d'élections qui se tiendra du 15 au 30 mai prochain (voir p. 20 du Lien Social).

La convention d'objectifs et de gestion (COG): un contrat d'engagement passé avec l'État



Comme le rappelait Yannick MOREAU, présidente de la CRPCEN, dans le Lien Social de janvier 2016, la CRPCEN a un double ancrage : le notariat mais également la protection sociale. Comme toutes les caisses de sécurité sociale, elle signe tous les 4 ans avec l'État une convention d'objectifs et de gestion (COG) qui formalise les projets qui seront conduits ainsi que les moyens humains et budgétaires pour les mener à bien sur toute la période.

epuis 2004, la CRPCEN a réalisé 3 COG successives qui ont permis de consolider sa maîtrise reconnue dans le pilotage de l'organisme et la professionnalisation de ses savoirfaire pour garantir une qualité de service à l'ensemble de ses usagers : assurés, pensionnés et employeurs.

Quel bilan pour la COG 2012-2015 ?

La COG 2012-2015 se déclinait en 56 actions assorties d'indicateurs pour permettre d'évaluer l'atteinte des objectifs et la performance globale de la Caisse. Le bilan établi au 31 décembre 2015 montre des résultats tout à fait satisfaisants avec un taux de réalisation global des actions à près de 87 %.

Quatre chantiers majeurs ont plus particulièrement été réalisés :

 La dématérialisation des relations avec les employeurs

Dans l'objectif de moderniser et

de simplifier les relations avec les études notariales, deux services en ligne ont été mis en place fin 2012 : la télédéclaration et le télépaiement des cotisations. En 2013, la CRPCEN a développé un service supplémentaire avec la possibilité de saisir en ligne la déclaration nominative annuelle (DNA) via le portail Net-entreprises.fr.

Ces nouveaux services ont rencontré un franc succès puisqu'au 31 janvier 2015, 97,54 % des études notariales effectuaient leurs déclarations et leur paiement de cotisations en utilisant ces services web et 84 % des études utilisaient la DNA en ligne.

 La modernisation de la gestion de la Caisse au travers de trois autres chantiers

La CRPCEN a engagé un important travail pour faire évoluer son système d'information avec en particulier la refonte de ses logiciels informatiques. Le déploiement de ces nouveaux applicatifs permettra à terme de fiabiliser les opérations de gestion et d'offrir de nouveaux services aux usagers. Pour les deux autres chantiers -gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et maîtrise des risques-, la CRPCEN a anticipé sur l'évolution de ses métiers par une politique de formation lui permettant d'accompagner les agents.

Enfin, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de maîtrise des risques ont permis d'assurer une plus grande sécurité dans le fonctionnement de l'organisme et d'obtenir chaque année la certification de ses comptes annuels sans aucune observation ni réserve.

Les objectifs de la COG 2016-2019

La 4° convention d'objectifs et de gestion a fait l'objet de nombreuses réunions tant pour sa préparation avec les équipes de la CRPCEN que dans la présentation des ambitions de la Caisse à l'Etat.

3 axes ont été proposés par la CRPCEN à la direction de la sécurité sociale et à la direction du budget avec pour fil conducteur la performance.

la performance de l'offre de services, basée sur une meilleure

Dossier

appréhension des attentes des assurés et une offre structurée en logique de parcours ;

- la performance du pilotage, appuyée sur une démarche qualité et la poursuite de la maîtrise des risques;
- la performance du système d'information en finalisant et étendant le projet « refonte des applications » et confirmant la participation active de la Caisse aux chantiers nationaux inter-régimes.

Après un important travail de concertation avec les administrateurs, les services de l'État et les services de la Caisse, mené depuis le 1er trimestre 2015, la prochaine convention d'objectifs et de gestion 2016-2019 se dote de projets ambitieux.

Il s'agira au cours de la période de proposer une offre de services qui s'adresse au plus grand nombre et d'améliorer nos prestations pour s'adapter aux exigences actuelles. Néanmoins, la CRPCEN n'échappe pas, à l'instar des autres organismes de sécurité sociale, au cadrage de réduction budgétaire et de moyens humains souhaité par les ministères de tutelle.

Le 1er axe de la COG - la performance de l'offre de services - permettra de renforcer la démarche de la relation client qui s'attache à développer des services en adéquation avec les attentes des usagers. L'importante adhésion aux services web déjà proposés engage la Caisse à mettre à disposition plus de services en ligne. Ces nouveaux services permettront aux usagers de gagner en autonomie, de simplifier leurs démarches administratives et permettront à la CRPCEN de passer plus de temps à prendre en charge les assurés les plus démunis ou dans des situations de fragilité.

S'appuyant sur la qualité du service rendu par la Caisse au quotidien au travers des diverses prestations proposées, le 2° axe de la COG – la performance du pilotage – se donne comme objectif d'obtenir une certification ISO 9001 qui génèrera plus d'efficience dans l'organisation et la gestion de l'organisme.

Enfin le 3° axe – la performance du système d'information – doit permettre d'achever la refonte des applications retraite et de fournir, maintenir, sécuriser et mettre à jour les outils indispensables à l'activité des différents secteurs de la Caisse. Il s'agit de faire gagner les services en productivité tout en continuant à offrir un service de qualité aux usagers.

Rencontre avec Olivier MANIETTE,

directeur de la CRPCEN

Le Lien Social : Monsieur MA-NIETTE, quels sont les enjeux que la CRPCEN doit relever dans cette nouvelle COG?

Olivier MANIETTE : Ce nouveau contrat fixe de manière concrète la nécessité pour la CRPCEN d'être encore plus performante. Et j'entends par performante, plus efficiente. En effet, les contraintes économiques auxquelles sont confrontés les organismes de service public aujourd'hui doivent nous faire mesurer avec responsabilité les enjeux d'avenir. Si la CRPCEN veut rester légitime dans ses savoir-faire et innovante dans sa capacité à conseiller et à développer une offre de services adaptée, il y a des virages à prendre et des mutations à opérer notamment dans la gestion de l'organisme.

La démarche qualité dans laquelle nous nous lançons avec in fine l'obtention d'une certification ISO 9001, doit nous permettre d'avoir un regard critique sur nos fonctionnements internes avec un objectif constant d'améliorer le service aux assurés.

Le Lien Social : justement, quelles sont ces mutations auxquelles doit faire face la CRPCEN?

Olivier MANIETTE : Le visage de la protection sociale française évolue, les pouvoirs publics développent de plus en plus de services qui visent à simplifier les démarches administratives pour les citoyens et à s'inscrire dans une logique de rapidité et d'efficacité. Il y a de grands chantiers majeurs qui sont menés en France actuellement tel que le développement du Groupement d'intérêt public Union retraite qui a pour ambition de simplifier le suivi des carrières des assurés. Il y a également la mise en œuvre de la protection universelle maladie (PUMa ndlr - voir article page 4) pour éviter



notamment toute rupture de droit en cas de changement de situation pour l'assuré. Tous ces grands projets nationaux tendent à modifier les enjeux des organismes comme la CRPCEN qui doit aujourd'hui penser et anticiper encore plus loin son avenir en inscrivant tous ses projets dans un intérêt collectif. Tout l'enjeu de la CRPCEN dans les années à venir réside dans sa capacité à intégrer les grands chantiers nationaux tout en proposant à ses assurés clercs et employés de notaires, un service ayant une forte valeur ajoutée et qui justifiera encore pour longtemps l'existence de la Caisse.■

DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL:

un nouveau test plus performant et plus simple

Le mois de mars a été celui de la mobilisation contre le cancer colorectal. Troisième cancer le plus fréquent, il touche chaque année en France, 23 000 hommes et près de 19 000 femmes. Même si les taux de mortalité diminuent très nettement (moins 25 % en 20 ans), il s'agit du deuxième cancer le plus meurtrier en France.



Le cancer colorectal évolue souvent, dans un premier temps, sans symptôme ni signe perceptible. De ce fait, il est parfois diagnostiqué tardivement et nécessite alors des traitements lourds. Se faire dépister régulièrement permet d'identifier ce cancer à un stade précoce de son développement, voire de détecter et de traiter des polypes (excroissance de chair) avant qu'ils n'évoluent vers un cancer.

Près de 95 % des cancers colorectaux sont diagnostiqués après 50 ans, chez les hommes comme chez les femmes. C'est pourquoi le programme national de dépistage organisé du cancer colorectal consiste à réaliser, tous les deux ans, un test de recherche de sang caché dans les selles à faire chez soi.

À qui s'adresse le programme de dépistage du cancer colorectal ?

Le programme de dépistage organisé s'adresse aux femmes et aux hommes âgés de 50 à 74 ans.

En quoi consiste ce test?

Un nouveau test est disponible. C'est un test simple, pratique et efficace qui vise à déceler la présence de sang dans les selles. En effet, les lésions à un stade primaire provoquent des saignements souvent minimes impossibles à détecter sans le test.

Le nouveau test en pratique

Ce test, à réaliser à domicile, consiste à prélever un échantillon de selles et à l'envoyer au laboratoire de biologie médicale dont l'adresse est indiquée sur l'enveloppe T fournie dans le kit de test remis par votre médecin traitant. Un mode d'emploi détaillé et illustré (joint avec le test) et une vidéo (disponible sur le site www.e-cancer. fr) sont à votre disposition pour vous aider à le réaliser. Le laboratoire vous transmet le résultat de votre test sous 15 jours, avec copies à votre médecin traitant et à la structure en charge des dépistages dont vous dépendez.

Comment faire pour en bénéfi-

Dans le cadre du programme de dépistage organisé, vous recevrez tous les deux ans un courrier personnel vous invitant à consulter votre médecin traitant au sujet de ce dépistage. À cette occasion, il vous remettra un test de dépistage. Pris en charge à 100 % sans avance de frais, ce test simple, rapide à faire et indolore, est à réaliser chez vous.

Le risque d'être atteint d'un cancer colorectal n'est pas le même pour chacun d'entre nous. C'est pourquoi il est important d'en parler avec votre médecin traitant. En fonction de vos antécédents personnels ou familiaux, il évaluera votre niveau de risque de développer ce type de cancer et vous orientera vers les modalités de dépistage ou de surveillance les mieux adaptées à votre situation.

4 BONNES RAISONS DE FAIRE LE TEST

- Parce que 95 % des cas de cancer colorectal surviennent après 50 ans.
- Parce que dans 9 cas sur 10, il peut être guéri s'il est détecté tôt.
- Parce que le dépistage reste une des meilleures armes pour lutter contre le cancer, profitez-en.
- Parce que ce test nouvelle génération est plus simple, plus performant et moins contraignant.

NOUVEAU:

prenez rendez-vous avec l'un de nos conseillers

Puisque vous n'avez pas toutes et tous les même attentes vis-à-vis de la CRPCEN, vous pouvez dorénavant prendre rendez-vous avec un conseiller à la date et à l'heure de votre choix en fonction des plages horaires d'ouverture de la CRPCEN. D'une manière pratique, ces prises de rendez-vous concernent plus facilement les assurés franciliens. Néanmoins, un conseiller se fera un plaisir d'organiser un rendez-vous pour vous accueillir si vous venez de province et que vous êtes de passage à PARIS.

Depuis des années, la CRPCEN vous propose des services toujours plus adaptés à vos attentes. Si vous souhaitez vous entretenir avec un conseiller et bénéficier d'un échange attentif et personnalisé, vous pouvez prendre un rendez-vous avec lui.

Quels sont les avantages?

En prenant rendez-vous, cela vous permet de ne pas attendre qu'un téléconseiller se libère. En plus de ce gain de temps, les experts de la CRPCEN pourront étudier votre dossier par rapport à votre demande avant de vous rencontrer et répondre au plus juste à toutes vos questions. Cette préparation vous permettra d'être mieux accompagné, mieux conseillé dans vos démarches.

Comment prendre rendez-vous?

Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous soit :

- par téléphone au **01 44 90 13 33** ;
- par internet sur www.crpcen.fr via le formulaire de contact en précisant dans le courriel le sujet que vous voulez traiter dans cet entretien. Afin de déterminer la date et l'horaire du rendez-vous, n'oubliez pas d'indiquer votre numéro de téléphone. La CRPCEN vous recontactera pour officialiser la prise du rendez-vous.

En résumé, la prise de rendez-vous vous permet :

- de gagner du temps ;
- d'avoir un entretien personnalisé*;
- d'être accompagné par un expert CRPCEN.
- * Si vous vous déplacez à la CRPCEN sans avoir pris de rendez-vous, vous ne pourrez pas être reçu par un conseiller. Néanmoins, vous pourrez prendre rendez-vous directement avec l'hôtesse d'accueil.



Améliorer votre équilibre et prévenir les chutes



Tarif
par personne
en chambre double*
600 €

* Ce séjour comprend la pension complète, les ateliers pratiques, l'accès à toutes les installations et les animations sportives prévues au programme.

Il ne comprend pas le supplément chambre individuelle 80 €, la taxe de séjour, les frais de dossiers 15 € et les assurances. Fort du succès du dernier séjour thématique du mois de septembre 2015, la CRPCEN organise un nouveau séjour thématique sur le maintien de l'équilibre et la prévention des chutes.

Rejoignez-nous pour ce prochain séjour!

Au travers d'ateliers, vous serez sensibilisés aux risques liés aux troubles de l'équilibre et de la prévention des chutes.

Ces ateliers seront animés par l'association ADAL, spécialiste des problématiques de prévention santé notamment dans le cadre du vieillissement de la personne. Vous serez également initié à la marche nordique à travers des excursions pédestres dans l'arrière-pays niçois.

Le cadre exceptionnel de ce séjour situé entre la Baie des Anges et Monaco, devrait vous permettre de vivre un moment privilégié où le plaisir des yeux côtoiera l'équilibre du corps et de l'esprit.

Pour vous pré-inscrire

2 04 91 00 77 63



INTERVIEW

Le Lien Social est allé à la rencontre de **Mme Isabelle ROCHER**, directrice de la Villa Caroline à LA BAULE, propriété de la CRPCEN.



Le Lien Social : Pouvez-vous nous présenter la Villa Caroline ?

Mme Isabelle ROCHER: Au cœur d'un parc arboré, la Villa Caroline, superbe demeure des années 20, jouit d'une situation exceptionnelle sur l'une des plus belles baies du monde.

C'est un hôtel de charme offrant 69 chambres tout confort dont 13 chambres « privilèges » avec pour certaines une vue imprenable sur la mer. Notre restaurant « La Fleur de Sel » ouvert tous les jours, propose des saveurs et spécialités régionales, avec sa terrasse face à l'océan. Le bar est ouvert tous les jours pour savourer un cocktail ou une gourmandise.

C'est également le lieu idéal pour vos événements tels que les anniversaires, les baptêmes, un mariage. La Villa Caroline vous offre enfin un cadre unique, pour vos journées de travail, location de salle à la lumière du jour.

Vacances

Le Lien Social : Quelles sont les nouveautés pour cet été ?

Mme Isabelle ROCHER: Nous exposons des œuvres contemporaines à la Villa (extérieur et intérieur) avec un partenaire baulois, pour impulser un nouvel élan.

Il y a également des Happy Hour au bar, une offre Snacking plus étoffée au bar, des soirées Apérol Spritz durant l'été, des petit déjeuners affaire...

À la suite des travaux effectués durant l'hiver, le restaurant et le bar seront dorénavant climatisés, le carrelage de la cuisine a été totalement changé et l'ensemble des ascenseurs a été mis aux normes.

Le Lien Social : Y a-t-il de nouvelles activités ?

Mme Isabelle ROCHER: Nous souhaitons développer l'activité Golf qui correspond aussi à notre clientèle et avec une offre diversifiée sur la presqu'île.

Nous allons dynamiser notre location de vélos sur place par un circuit organisé par l'office du tourisme « Partez à vélo à la découverte du patrimoine architectural et contemporain de LA BAULE »! Des villas du XX° siècle à celles d'aujourd'hui, vous découvrirez au fil des rues les constructions atypiques qui recèlent des caractéristiques propres et intéressantes. LA BAULE n'a-t-elle pas toujours été un lieu de diversité et de création architecturale?

Réductions

pour les ressortissants de la CRPCEN

- → Si vous êtes ressortissant de la CRPCEN, vous bénéficiez d'une réduction de 12 % lors de votre réservation pour tout séjour dans l'une des 4 résidences de vacances de la Caisse (la résidence Delcloy, la Villa Caroline, les chalets du Prariand et le domaine de l'Agréou).
- → Sous réserve de remplir les conditions d'attribution définies (cf. page 29 du guide de l'action sociale du notariat), vous pouvez bénéficier de 5 % de réduction complémentaire sur le prix de votre séjour sur les 4 résidences citées cidessus, sur envoi au service action sanitaire et sociale de votre facture originale acquittée, de la copie de la déclaration préremplie de revenus 2014 de l'ensemble des membres composant le foyer et de la copie de l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014 de l'ensemble des membres composant le foyer.
- → Sur les autres produits du catalogue Vacances Bleues, vous avez droit à une remise commerciale de 5 % lors de votre réservation (hors voyages, croisières et produits partenaires de Vacances Bleues).■

Pour tout renseignement ou toute réservation, consultez le site de la CRPCEN rubrique les offres de vacances ou depuis le site de Vacances Bleues <u>www.vacancesbleues.fr</u>

À DÉCOUVRIR AUX ALENTOURS Too % DÉTENTE : centre Thalgo LA BAULE et sur

- → 100 % DETENTE : centre Thalgo LA BAULE et sur place.
- → 100 % SPORTIF : circuit Vélocéan au départ de l'hôtel entre LA BAULE et GUÉRANDE, golfs, centre équestre, boulodrome, tennis.
- → 100 % LOCAL: Découvrir et visiter LA BAULE, GUÉRANDE, sa cité médiévale et ses marais salants, la Côte d'amour et son littoral, LE CROISIC avec son Océarium (billet en vente à la Villa), NANTES et son vignoble, balades matinales le long de l'Océan, la mer est lisse et calme et le lever du soleil est inoubliable! Nombreuses animations et concerts à LA BAULE à partir de mars et tout au long de l'année.
- 100 % GOURMANDISE: le fondant Baulois, les fameux macarons de chez Roussel et ses chocolats, les Niniches de chez Manuel, les incontournables caramels à la fleur de sel...



La CRPCEN tient à remercier les agents de Vacances Bleues et Mme Isabelle ROCHER, directrice de la Villa Caroline pour leur disponibilité.

Infos pratiques



Comment créer votre compte ameli?

Si vous avez reçu un code provisoire :

rendez-vous dans l'espace « Accédez à votre compte » sur www. ameli.fr. Votre numéro de Sécurité sociale et ce code provisoire vous permettent d'accéder à votre compte ameli. À la première connexion, vous serez invité à modifier votre code d'accès pour mieux sécuriser votre compte.

Si vous n'avez pas reçu de code provisoire ou si vous l'avez perdu ou oublié:

→ effectuez votre demande de code en ligne, dans l'espace « Accédez à votre compte » sur www.ameli.fr.

LE COMPTE AMELI ET LA CRPCEN:

pour tous les instants de la vie

Afin d'améliorer la prise de contact et de diminuer le temps d'attente au centre de la relation clients, la CRPCEN, avec le compte ameli, vous apporte des services utiles au quotidien.

Ainsi, pour toutes les demandes ne nécessitant pas l'expertise d'un professionnel, la CRPCEN vous invite à utiliser les services proposés par le compte ameli.

C'est simple, pratique et surtout rapide!

+ RAPIDE

Vous partez en vacances et souhaitez obtenir une carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ? N'appelez plus et passez commande directement depuis votre compte ameli.

+ SIMPLE

Vous souhaitez une attestion de maladie ? Grâce au compte ameli, vous pouvez obtenir votre attestation instantanément et vous avez la possibilité de l'imprimer à votre domicile.

+ PRATIQUE

Vous souhaitez connaître l'état d'avancement de vos remboursements de santé ? Suivez-les en temps réel depuis votre compte ameli. Vous avez en plus sur votre compte un relevé mensuel pour gérer vos dépenses de santé.

À savoir : Ces documents sont disponibles immédiatement grâce à ameli.fr et sous 15 jours si vous ne passez pas par votre compte.

Pourquoi privilégier l'utilisation du compte ameli?

En privilégiant l'utilisation des services ameli pour les demandes du quotidien, les experts du centre de la relation clients pourront ainsi s'occuper plus particulièrement des demandes complexes.

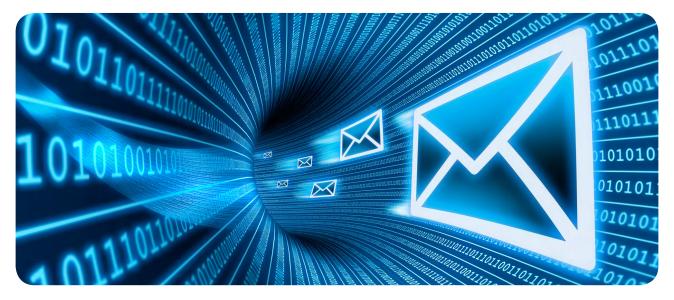
C'est en étant responsable et en utilisant les moyens mis à votre disposition que vous pourrez bénéficier d'un accompagnement à haute valeur ajoutée lors de nos futurs échanges par téléphone.



Infos pratiques

Courriels frauduleux: que faire?

De plus en plus de courriels frauduleux circulent actuellement sur internet afin de récupérer vos données personnelles ou bancaires. C'est ce que l'on appelle le « phishing » ou « hameçonnage ». C'est une technique frauduleuse utilisée par les pirates informatiques pour récupérer des informations auprès d'internautes.



Comment reconnaître un courriel frauduleux?

Il faut être attentif aux détails. Très souvent, le courriel frauduleux ressemble aux messages que vous pouvez recevoir de votre banque ou de votre caisse d'assurance maladie ou autres et reprend les codes couleurs de l'organisme. Toutefois, en prenant le temps de regarder ce courriel, ce dernier comporte souvent des anomalies (incohérences dans le logo, le texte, fautes d'orthographe, etc.).

Ensuite, il faut vérifier le contenu. Le courriel frauduleux demande souvent une action de votre part (répondre au courriel en fournissant des données personnelles, cliquer sur un lien pour compléter un formulaire, ouvrir une pièce jointe) en prétextant une mise à jour de vos données personnelles, la désactiva-

tion imminente de votre compte, une récompense ou une remise.

Dans ces cas-là, restez vigilants. La CRPCEN ne vous demandera jamais des renseignements aussi importants par un simple courrier électronique. Dans le doute, contactez directement la Caisse par téléphone ou par mail.

Que faire en cas de réception d'un courriel frauduleux ?

Si le courriel que vous soupçonnez d'être frauduleux est à l'entête de la CRPCEN, n'y répondez pas et contactez-nous au plus vite.

Si sa nature frauduleuse est avérée, détruisez ce courriel. Sachez que la CRPCEN ne vous demandera jamais d'informations personnelles ou confidentielles par courrier électronique.

Comment se protéger du phishing¹?

- ne cliquez pas directement sur le lien contenu dans le mail, mais ouvrez votre navigateur et saisissez vous-même l'adresse URL d'accès au service;
- assurez-vous, lorsque vous saissez des informations sensibles, que le navigateur est en mode sécurisé, c'est-à-dire que l'adresse dans la barre du navigateur commence par https et qu'un petit cadenas est affiché dans la barre d'état de votre navigateur.

ERRATUM

Dans le Lien Social de janvier 2016, une erreur s'est glissée en page 7 dans notre dossier sur les bonnes résolutions. Dans l'encadré sur l'arrêt de la cigarette et sur les remboursements par la CRPCEN des traitements par substituts nicotiniques, ce remboursement se fait à hauteur de 150 € (et non 50 €) par an et par bénéficiaire depuis le 1er janvier 2016. Le même montant est accordé pour les femmes enceintes.■

¹ Source : Gendarmerie nationale / Ministère de l'intérieur







Les trishaws multicolore (pousse-pousse) de Mala

Escapade nature et/ou voyage culturel :

tous les choix sont permis en Malaisie

Voyager en Malaisie, c'est aller à la rencontre d'un pays où cohabitent de multiples ethnies. C'est goûter à des saveurs culinaires variées, profiter de la diversité des paysages et visiter des villes ultra modernes comme Kuala Lumpur, la capitale, ou encore des villes offrant un riche patrimoine historique...

Située au Sud de la Thaïlande, la péninsule malaisienne est bordée à l'Ouest par la mer d'Andamann et à l'Est par la mer de Chine méridionale. Elle s'achève à son extrême sud par la ville-État de Singapour. Bien dotée en ressources naturelles et située sur la route des épices, la Malaisie a été convoitée dès la fin du XVe siècle par les portugais, reprise ensuite par les hollandais et enfin par les anglais qui avaient vu dans le port de Malacca la possibilité d'implanter leur compagnie des Indes Orientales.

Partir en Malaisie, c'est aussi visiter l'une des plus anciennes forêts primaires du globe en découvrant le parc national du Taman Negara. Cette forêt tropicale constitue le territoire ancestral des derniers aborigènes du pays. C'est aussi parcourir des paysages travaillés par l'homme: les plantations de thé aux formes arrondies et harmonieuses qui ont été créées par les anglais au XIX° siècle dans la région des Camerons Islands.

Pour vous reposer, faites une halte sur les îles Perhenthian, dans le nordest du pays, véritables petits paradis aux eaux transparentes, avec des plages de sable blanc bordées par la jungle. Au programme : farniente et randonnée aquatique qui permet, munis de masques et de tubas, d'observer les coraux dans lesquels s'abritent de multiples poissons multicolores, des (bébés) requins et quelques tortues marines.

Une cuisine traditionnellement variée

Dans le domaine culinaire également, c'est le règne de la diversité. Les nombreuses échoppes et les marchés nocturnes proposent des plats délicieux : un plat malaisien, les satay qui sont des brochettes de viande marinées dans des préparations à base d'épices et de cacahuètes avant d'être grillées, les « chicken rice » proposés dans les échoppes chinoises, les poulets tandoori ou les diverses sortes de curry, dont le curry végétarien, servis par les indiens dans des feuilles de bananes.

Kuala Lumpur : une capitale résolument ancrée dans le XXI^o siècle

Kuala Lumpur se présente de prime abord comme une ville hérissée de gratte-ciels, traversée par des autoroutes, avec de nombreux centres commerciaux dans lesquels les malais font leur shopping et viennent s'amuser. Le monorail qui traverse la ville apporte un côté futuriste au décor. Les Petronas Towers, inaugurées en 1998, font partie des plus hautes







tours du monde. On trouve cependant au pied de ces gratte-ciels une vie de quartier animée, en particulier dans le quartier chinois. Le soir, les enseignes aux néons multicolores et les lampions traditionnels égaient les rues. Les stands des marchands ambulants et les restaurants, qui ont installé leurs tables dans les rues, vous proposent toutes sortes de cuisines : chinoises, malaises ou indiennes.

Dans les rues, on est frappé par le spectacle offert par les passants : une population métissée dans laquelle les jeunes malaises portent des jeans et des foulards islamiques de toutes les couleurs, les chinoises sont en mini-jupes et quelques indiennes en sari.

Malacca : ville classée au patrimoine mondial de l'Unesco en 2008

De l'époque portugaise au XVI^e siècle. il ne reste que quelques ruines : la St Paul's Church, la Porta de Santiago ou les quelques vestiges encore debout de l'ancienne fortification construite en latérite rouge. Lors de la promenade dans Chinatown, l'œil est en permanence attiré par les façades colorées avec des moulures fleuries et des céramiques raffinées, évoquant les Azulejos portugaises. Le résultat : Malacca, une ville métissée avec de nombreux lieux de cultes. Églises et temples, témoins du passage des portugais et des hollandais, le plus ancien temple bouddhiste de Malaisie, sans oublier la

mosquée construite par des indiens musulmans originaires du Kerala et les nombreux temples indiens.

Émotion également de retrouver les traces laissées par les premiers européens dans le petit cimetière anglo-hollandais, avec sa trentaine de tombes de soldats tombés lors d'escarmouches avec les populations locales ou de femmes ayant suivi leurs maris dans ces régions lointaines et qui sont mortes en couches ou de maladies.

Enfin, moment inoubliable, la visite de l'ancienne demeure d'un riche commerçant qui permet de découvrir la culture du paranakan, culture raffinée où se croisent les influences principalement malaises et chinoises, mais également anglaises et hollandaises. On y découvre des boiseries finement sculptées en provenance de Chine, des meubles victoriens et de la vaisselle anglaise. Au programme également la découverte des rites importants pour les « Baba » (les hommes en langue Peranakan) et les « Nyonia » (les femmes dans cette même langue, le mot étant issu de « Donya » en portugais) et le raffinement des vêtements.■

La CRPCEN souhaite remercier Mme Véronique DELAUNAY-GUIVARCH, qui travaille à la direction de cabinet de la CRPCEN, pour avoir écrit cet article et pour nous avoir fait partager une partie de son voyage.

LE SAVIEZ-VOUS?

→ CARTE D'IDENTITÉ

- Superficie: 329 758 km² (avec Sabah et Sarawak).
- Capitale : Kuala Lumpur.
- Population : environ 30 millions d'habitants.
- Espérance de vie : 71 ans (pour les hommes) et 77 ans (pour les femmes).
- Religions: musulmans (61,3 %; religion officielle), bouddhistes (19,8 %), chrétiens (9,2 %), hindouïstes (6,3 %), autres (5 %).
- Densité : 88 hab./km².
- Monnaie : le ringgit (Rm).
- Langues : malais (langue officielle), chinois, anglais, tamoul.

→ UN PAYS DANS LEQUEL IL EST TRÈS FACILE DE VOYAGER

Les malaisiens sont très accueillants et toujours prêts à vous aider à vous orienter. Le pays bénéficie d'une infrastructure routière moderne avec de nombreux bus qui permettent de rejoindre facilement toutes les destinations. On peut partout se connecter à Internet, même dans le moindre village situé dans la jungle.

Ce pays, très majoritairement musulman, pratique un islam modéré et les français n'ont pas besoin de visa pour voyager.

→ COMMENT DIT-ON?

- Bonjour Selamat pagi (le matin) Selamat petang (l'après-midi)
- Mercı Terima kasih
- Comment allez-vous? Apa khabar?
- Comment vous appelez-vous?

 Siapa nama kamu?
- Je (ne) comprends (pas) Saya (tidak) faham
- Comment aller à...?

 Bagaimana saya pergi ke...?
- Où se trouve...? Di mana ada...?
- Dormir Tidur

Infos des comités de retraités



LA PAGE DES COMITÉS

SUR LE SITE INTERNET CRPCEN FAIT PEAU NEUVE!

Réseau de solidarité entre les ressortissants de la CRPCEN, les comités de retraités proposent une multitude d'activités ludiques et sociales à destination des pensionnés du notariat.

Afin de connaître les sorties, séjours et autres activités proposées près de chez vous, vous pouvez consulter le site de la CRPCEN sur lequel vous retrouverez les coordonnées de l'ensemble des bénévoles que vous pouvez contacter, les programmes d'activités et vous inscrire via le formulaire de contact pour recevoir directement toutes informations diffusées par votre comité.



MOUVEMENTS dans les comités

- Départ de M. Francis SCHULTZ du poste de secrétaire du comité Alsace Lorraine;
- Départ de Mme Thérèse JOURDAN du poste de secrétaire du comité Languedoc Roussillon;
- Départ de Mme Aimée HAN-NEQUIN, déléguée pour le département du Loiret du comité Pays de Loire;
- Nominations par le groupe d'études des retraités de Mme Anne-Geneviève GARCIA au poste de secrétaire du comité Languedoc-Roussillon et de Mme Chantal BERLET au poste de secrétaire adjointe du comité Bretagne;
- Le directeur a nommé Mme Sylvine TESSAROTTO, déléguée pour le département de la Haute-Garonne et Mme Francine ANDRE, déléguée pour le département de l'Eure.■

Écrivains du notariat

PETITS ET GRANDS SECRETS DU MARCHÉ DE L'ART de Christian BASTARD DE CRISNAY



Après son best-seller « Petits & grands secrets d'un notaire », **Christian BASTARD DE CRIS-NAY**, ancien notaire, est aujourd'hui avocat d'affaires. Ils nous confie les meilleures stratégies patrimoniales et successorales d'estimation de pièces rares au travers de sa longue expérience de notaire. Son ouvrage est un réel hommage à sa passion l'art. Il y décrit avec délices toutes les expertises qu'il a effectuées avec humour et subtilité. ■ Pour toute commande, contactez votre libraire ou à l'adresse suivante : <u>www.editionsthadee.com</u>/ Éditions Thaddée « Petits et grands secrets du marché de l'art » de Christian BASTARD DE CRISNAY – prix 20 €.

L'ORPHELIN de Yann RIVOAL



À travers son premier roman, **Yann RIVOAL** nous dépeint les aventures d'un jeune breton orphelin à l'âge de 2 ans et élevé par ses grands-parents.

Une belle aventure marquée en arrière-plan par la guerre d'Indochine et d'Algérie...■ Pour toute commande, contactez votre libraire : « L'Orphelin » de Yann RIVOAL, les Éditions Amalthée – prix 26,50 €.

LES CONFIDENCES DE LA HUPPE

de Jean-Bernard GISSOT



Jean Bernard GISSOT, notaire et homme politique aujourd'hui retraité, signe, avec « Les confidences de la huppe », son premier ouvrage. Ce livre rend hommage à l'œuvre « La conférence des oiseaux » du poète persan du XII° siècle, Farid-ud-Din 'Attar. Il retrace la traversée de la huppe, messagère des deux mondes, partie avec trente de ses compagnons à la recherche de Simorgh, leur roi, qui ensoleille l'univers lorsqu'il dévoile son visage. Une œuvre poétique qui nous promène au travers d'une quête initiatique et fantastique. Via ce voyage philosophique, l'auteur nous livre ses émotions sur la vie, l'amour, la beauté, le temps, l'éternité et les secrets de l'âme.■ Pour toute commande, contacter

votre libraire ou à l'adresse suivante : <u>www.liv-editions.com</u>/ Éditions Edilivre « Les confidences de la huppe » de Jean-Bernard GISSOT – prix 18 €.

Vous souhaitez nous proposer votre roman?

Envoyez-nous un exemplaire de votre dernière publication : CRPCEN - Service Communication À l'attention de Vanessa DORIVAL-MOUALFI 5 bis, rue de Madrid - 75395 PARIS Cedex 08.

Votre livre sera proposé au comité de rédaction du Lien Social pour une possible parution.

Frratum

Dans le lien social n° 129, lors de la présentation des ouvrages « La petite histoire de Plouay » et « La dernière minute », nous vous indiquions que pour toute commande, vous pouviez vous rendre sur le site www.edilivre.com.

Nous tenons à nous excuser pour cette erreur, le site de l'éditeur est www.liv-editions.com.

CRPCEN

5 bis, rue de Madrid 75395 PARIS Cedex 08 Tél. 01 44 90 20 20 Fax 01 42 93 27 60 www.crpcen.fr

Heures d'ouverture

La Caisse est ouverte au public du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30. Fermée le samedi

Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Directeur de la publication

Olivier MANIETTE, Directeur de la CRPCEN

Rédacteur en chef : Pierre-Vincent BOSSER

Ont collaboré à la réalisation de ce numéro

Alexandra AUCLAIR, Peggy BARTHES, Vanessa DORIVAL-MOUALFI, Isabelle ROCHER, Véronique DELAUNAY-GUIVARCH, Carole BOUCHARD, Thomas GAROTIN, Pierre-Vincent BOSSER

Création graphique, réalisation

Carole BOUCHARD, CRPCEN
Photos CRPCEN, Fotolia
Le Lien Social, publié par la CRPCEN
Impression IMAYE GRAPHIC



Retrouvez tous les numéros du Lien Social de l'année sur <u>www.crpcen.fr</u>



Élections des représentants au conseil d'administration de la CRPCEN

Élu pour 5 ans, votre conseil d'administration est représenté par :

- **12 administrateurs représentant les assurés en activé** (6 titulaires et 6 suppléants)
- 4 administrateurs représentant les pensionnés (2 titulaires et 2 suppléants).







LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Vous recevrez à votre domicile :

- un bulletin de vote ;
- une circulaire de chaque liste électorale :
- une enveloppe gommée destinée à recevoir votre bulletin de vote ;
- une carte d'électeur ;
- une enveloppe de retour préaffranchie.

LE VOTE ÉLECTRONIQUE*

Vous recevrez à votre domicile :

- l'adresse du site sur lequel vous devez vous connecter;
- un identifiant et un mot de passe à usage unique.

*L'électeur qui a exercé son droit de vote par voie électronique n'est plus admis à voter par correspondance.

Un vote est une voix entendue pour l'avenir de la CRPCEN

Sont électeurs, à condition de n'entrer dans aucune des catégories mentionnées aux articles L. 5 et L. 6 du code électoral :

- dans le collège des actifs : les clercs et employés âgés d'au moins 18 ans, en service depuis au moins 6 mois au 31 mars précédant l'élection, les assurés en maladie de longue durée, les pré-retraités, les chômeurs;
- dans le collège des pensionnés : les titulaires d'une pension de retraite personnelle de la Caisse au 31 mars 2016, les titulaires d'une pension d'invalidité servie par la CRPCEN qui n'ont pas d'activité professionnelle dans le notariat.

Le matériel de vote sera envoyé entre le 9 et le 11 mai 2016.

En cas de non réception, contactez le 01 44 90 20 11

Élections pour le renouvellement du conseil d'administration

Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires 5bis rue de Madrid - 75395 Paris Cedex 8